

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°2020-11-08-U :

Cession à la RATP des parcelles AK n°359,
AK n°346, I n°655, I n°656 et I n°653,
sises 33 avenue du Maréchal de Lattre de
Tassigny, à l'euro symbolique

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **douze novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **six novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

M. SEYE	a donné mandat à	Mme MAFFRE-BOUCLET
Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à	M. LEBLANC
M. DAMIANI	a donné mandat à	M. MORA
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT GAL
Mme GAUTHIER	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme MICHEL	a donné mandat à	Mme MARTINEZ
Mme JANIAUX	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. BATTAL
M. GUYOT	a donné mandat à	M. LECOQ

ABSENT.E

Mme INDJA

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. MORA ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Délibération n°2020-11-08-U

Cession à la RATP des parcelles AK n°359, AK n°346, I n°655, I n°656 et I n°653, sises 33 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, à l'euro symbolique

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2241-1 et L.1311-9 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.3112-1 ;

VU le Code l'Expropriation et notamment l'article R.311-9 ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°2014/304 du 17 février 2014 déclarant l'utilité publique et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bobigny, Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois;

VU l'avis du Domaine en date du 18 février 2020 estimant la valeur vénale de ces délaissés de voirie (AK n°359, AK n°346, I n°655, I n°656 et I n°653) à l'euro symbolique ;

CONSIDERANT que le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 décembre 2015 par le Conseil municipal et les modifications des 14 février 2018 et 17 février 2019 par le Conseil de territoire Paris Est Marne&Bois, les parcelles AK n°359, AK n°346, I n°655, I n°656 et I n°653 ont été identifiées comme constituant l'emplacement réservé n°15 Aménagement et cheminement piéton T1/RER ;

CONSIDERANT l'intérêt général du projet de la RATP concernant le réaménagement de la sente piétonne liant l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à la station Val-de-Fontenay ;

CONSIDERANT le courrier de notification d'une offre amiable de la RATP Real Estate, mandatée par la RATP, en date du 14 octobre 2020, concernant les parcelles AK n°359, AK n°346, I n°655, I n°656 et I n°653, sises 33 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, à l'euro symbolique ;

À L'UNANIMITÉ

DECIDE

Article 1 : de signer l'acte authentique de cession des parcelles AK n°359, AK n°346, I n°655, I n°656 et I n°653, sises 33 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, d'une contenance d'environ 197 m², à l'euro symbolique, au profit de la RATP ;

Délibération n°2020-11-08-U

Cession à la RATP des parcelles AK n°359, AK n°346, I n°655, I n°656 et I n°653,
sises 33 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, à l'euro symbolique

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son-sa représentant.e à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette vente.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le17 NOV. 2020.....
Publication
le18 NOV. 2020.....
Notification
le18 NOV. 2020.....
Certifié exécutoire
Le Maire,



A circular blue stamp of the Municipality of Fontenay-sous-Forest, Val-de-Marne, is partially obscured by a large, stylized black ink signature.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



A circular blue stamp of the Municipality of Fontenay-sous-Forest, Val-de-Marne, is partially obscured by a large, stylized black ink signature.